



**RECOMMANDATIONS DE LA CLCV EN VUE DE LA
REVISION DE L'ETIQUETAGE NUTRITIONNEL**

Décembre 2007

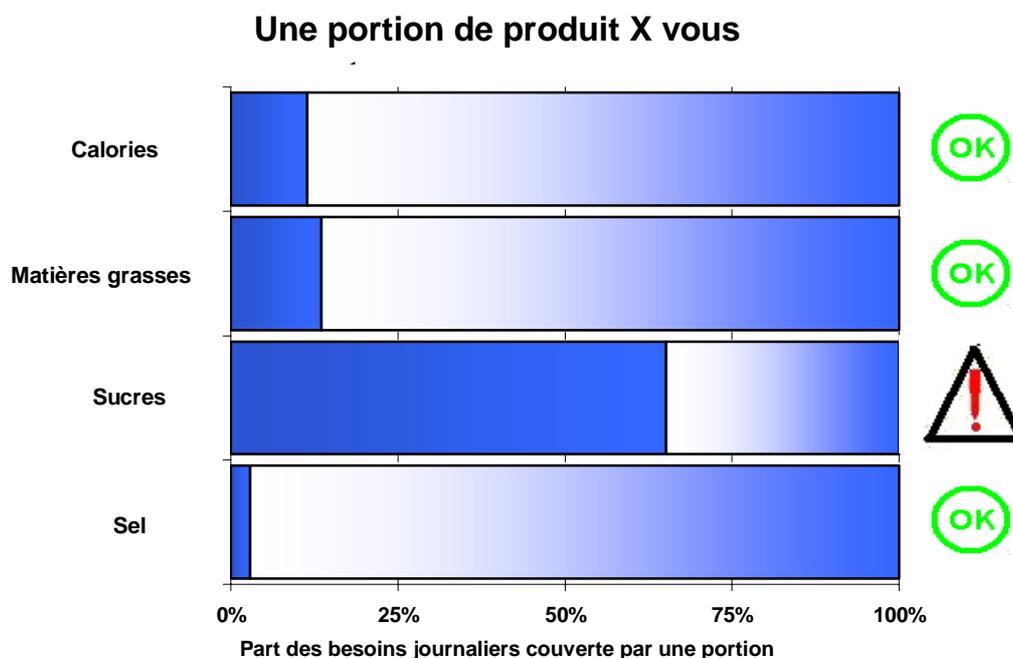
Sur la base de deux études réalisées en 2006 et 2007¹ auprès des consommateurs et dans la perspective d'une révision des textes encadrant l'étiquetage nutritionnel, la CLCV émet les recommandations suivantes :

- **L'étiquetage nutritionnel devrait être rendu obligatoire**, ceci correspond à une demande exprimée par plus de 90 % consommateurs ;
- **Cet étiquetage doit informer les consommateurs sur la teneur en calories, en matières grasses, sucres et sel.** Compte tenu du niveau d'information du public sur les acides gras trans, leur étiquetage ne nous paraît pas pertinent aujourd'hui.
- **Le choix des termes doit répondre à la demande de simplification du vocabulaire exprimée par plus des trois quarts des consommateurs** : « matières grasses » et non « lipides », « sucres » et non « glucides simples », « sel » et non « sodium ».
- **L'étiquetage devrait exprimer la part des apports journaliers recommandés (AJR) couverte par une portion de produit**
- **Concernant le format de cet étiquetage, la CLCV considère qu'il convient de prendre en compte les éléments suivants** :
 - La demande pour un étiquetage en face avant des emballages est forte : l'étude 2006 a montré que c'est la face avant des packagings qui est préférée pour l'étiquetage nutritionnel. Ceci a été confirmé par la présente étude où 54.3 % des sondés se sont déclarés favorables à un étiquetage en face avant ;
 - La CLCV rejette les systèmes de logo portant un jugement sur la valeur nutritionnelle des produits. Ceci est conforme aux résultats de notre enquête de 2006 où 82 % des consommateurs s'étaient prononcés contre des signaux identifiant les produits de faible valeur nutritionnelle ;
 - En revanche, nous considérons que l'étiquetage nutritionnel pourrait utilement être complété par des pictogrammes attirant l'attention des consommateurs sur les niveaux de tels ou tels nutriments. Ce type de signalisation avait recueilli lors de l'étude 2006 l'assentiment de 61 % des consommateurs ;
 - Les consommateurs restent attachés à une information numérique. Un étiquetage uniquement graphique et visuel serait vraisemblablement très déroutant pour une forte proportion de la population, en particulier les personnes peu diplômées et les personnes âgées ;
 - Néanmoins, les approches graphiques présentent des avantages indéniables : rapidité de lecture, comparaison aisée entre produits, capacité à attirer l'attention des consommateurs.

¹ « Etudes relatives aux besoins en matière d'étiquetage nutritionnel dans le cadre de la politique nutritionnelle » réalisées respectivement auprès de 1224 et 1033 consommateurs (conventions CLCV/DGAL A05/08 et 2007-58)

Sur cette base nous recommandons donc un double étiquetage :

En face avant : un graphique comportant des pictogrammes signalant les apports particulièrement élevés de nutriments :



En face arrière : un tableau, détaillant l'information et incluant notamment les protéines :

Une portion de 50 g du produit X vous apporte :

| | En quantités | En % des besoins quotidiens |
|-------------------------|-----------------|-----------------------------|
| Calories | 230 Kcal | 12 % |
| Matières grasses | 10 g | 14 % |
| Sucres simples | 33 g | 65 % |
| Sel | 0,2 g | 3 % |
| Protéines | 3 g | 4 % |

- Plus de 87 % des consommateurs sont favorables à une harmonisation des étiquetages et la CLCV souligne l'importance de définir des formats homogènes d'un produit à l'autre ;
- Enfin, nous demandons que toute révision de l'étiquetage nutritionnel s'accompagne d'une campagne d'information et de sensibilisation du grand public. Celle-ci devrait cibler plus particulièrement les catégories socio-professionnelles modestes et les personnes âgées.